

### **ARRETE N° 315/2023**

Portant : Réalisation d'un Prêt d'un montant total de 1 257 791 € auprès de la Banque des Territoires-Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la part communale sur les opérations éligibles à différents financements extérieurs et inscrites en investissement du budget principal 2023.

Le Maire de la Commune des Avirons,

Vu la loi du 19 Mars 1946 érigeant la Réunion en département Français,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article

L. 2122-22,

Vu la loi n°82-213 du 02 Mars 1982 portant décentralisation,

Vu la délibération du 20 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire,

Vu le budget principal de l'exercice 2023

#### Arrête,

### Article 1 : Objet du prêt

Pour financer la part communale sur les opérations éligibles à différents financements extérieurs et inscrites en investissement du budget principal 2023, la Commune des Avirons décide de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un prêt d'un montant total de 1 257 791 euros.

Les opérations concernées et les plans de financements sont les suivants :

### 1- Aménagement d'un skate-park au Ruisseau

Coût TTC (études et travaux)	1 323 941.65
Financement	
Etat DETR 2022	456 760,49
CIVIS - Fonds de concours 2022	141 502,86
Emprunt	725 678,30

### 2- Modernisation du chemin Bateau

Coût TTC (études et travaux)	1 377 247,30
Financement	
ETAT - DSIL 2023	726 113,00
CIVIS Fonds de concours 2023	119 021.60
Emprunt	532 112,70

# Article 2 : Caractéristiques financières principales du prêt :

Enveloppe: Enveloppe PRU PVD

Versement: unique

Montant: 1 257 791,00 euros

Commission d'instruction: 750 euros

Pénalité de dédit : 1%

Durée de la période : Annuelle Taux de la période : 3,61%

**TEG**: 3,61%

**Durée de préfinancement** : 12 mois **Durée d'amortissement** : 25 ans

Index: livret A

Marge fixe sur index : 0.6%

Taux d'intérêt de préfinancement : livret A+0,6%

Règlement des intérêts de préfinancement : Paiement Périodique Trimestriel

Profil d'amortissement : Amortissement prioritaire périodicité annuelle

Condition de remboursement anticipé volontaire : indemnité actuarielle sur SWAP

(J-40)

Modalité de révision : SR

Article 3: Signature

Décide de signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce contrat et la demande de réalisation de fonds.

## Article 4: Ampliation

La présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Saint Pierre pour exercice du contrôle de légalité
- CDC pour suites à donner

Fait aux Avirons, le 10 novembre 2023

Eric FERRERE

Le Maire

Date d'affichage du présent arrêté :

Le Maife certifie que le présent document a été reçu à la Sous Préfecture de ST-PIERRE

LE | 10 NOV. 2023